



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-11-2018

**25^e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 19 novembre 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

- M. Luc Beauséjour, conseiller
- Mme Claudia Bertinotti, conseillère
- Mme Danielle Landreville, conseillère
- M. Richard Leduc, conseiller
- M. Yves Liard, conseiller
- M. Patrick Lasalle, conseiller
- M. Patrick Bonin, conseiller
- M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Est également présente Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire.

2 **18-578 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 5 novembre 2018 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Dérogation mineure – 1522, rue Piette
5. Dérogation mineure – 795, rue Notre-Dame
6. Règlement 79-397 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Avis de motion
7. Règlement 79-397 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Premier projet – Adoption



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-11-2018

8. Règlement 79-398 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Avis de motion
9. Règlement 79-398 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Premier projet – Adoption
10. G.A.L.O.P. – Appui au projet de réutilisation de la Maison Amélie-Fristel

ADMINISTRATION – FINANCES – CAPITAL HUMAIN

11. Direction générale – Embauche d'un directeur général
12. Entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé – Renouvellement
13. Parc Pierre-Charbonneau – Agrandissement de la superficie
14. Liste des déboursés du 24 octobre au 6 novembre 2018 – Approbation
15. Travaux d'enfouissement de réseaux d'utilités publiques – Gestion Brûlé Beauchamp et fils – Certificat de paiement numéro 5 final – Acceptation définitive
16. Réaménagement des vestiaires – Sûreté du Québec – Construction Julien Dalpé inc. – Certificat de paiement numéro 7 final – Acceptation définitive
17. Politique « Prévenir et contrer le harcèlement psychologique au travail » – Adoption
18. Politique de « Recrutement » – Adoption

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

19. Soumission numéro AP18-114 – Poteaux de bois CCA/PA – Stella-Jones inc. – Adjudication de contrat

LOISIRS ET CULTURE

20. Politique culturelle – Plan d'action 2019-2022 – Approbation
21. Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2019-2022 – Approbation
22. Divers
23. Dépôt de rapports
24. Période de questions
25. Date et heure de la prochaine assemblée
26. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

18-579 – SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-11-2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

18-580 – DÉROGATION MINEURE – 1522, RUE PIETTE

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2018-10-18 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 1522, rue Piette, afin de régulariser l'implantation d'une résidence unifamiliale présentant une marge latérale nord-est de 2,03 mètres (6,66 pieds) au lieu de 3 mètres (9,84 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

18-581 – DÉROGATION MINEURE – 795, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2018-10-19 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-11-2018

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 795, rue Notre-Dame, afin de permettre l'utilisation d'un bâtiment accessoire attenant à un bâtiment principal à des fins résidentielles en réduisant la marge latérale nord-est à 0,73 mètre (2,40 pieds) au lieu de 3 mètres (9,84 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

18-582 – RÈGLEMENT 79-397 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – AVIS DE MOTION

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-397 amendant le Règlement de zonage 79 afin de modifier le plan de zonage de manière à créer la zone H06-040 (localisée le long d'une partie de la rue Sœur-Joseph-Émilien) au détriment d'une partie de la zone H06-036 (localisée le long de cette même rue) et créer la grille des usages et normes applicable à la zone H06-040 à l'intérieur de laquelle l'usage habitation trifamiliale jumelée sera uniquement autorisé.

7

18-583 – RÈGLEMENT 79-397 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – PREMIER PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 79-397 amendant le Règlement de zonage 79 afin de modifier le plan de zonage de manière à créer la zone H06-040 (localisée le long d'une partie de la rue Sœur-Joseph-Émilien) au détriment d'une partie de la zone H06-036 (localisée le long de cette même rue) et créer la grille des usages et normes applicable à la zone H06-040 à l'intérieur de laquelle l'usage habitation trifamiliale jumelée sera uniquement autorisé.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-11-2018

8 **18-584 – RÈGLEMENT 79-398 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-398 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à ajouter l'article 6.1.5.2.1 afin d'autoriser, à certaines conditions, pour la classe « habitation unifamiliale (h1) » l'aménagement d'une allée de circulation correspondant à la largeur d'un garage attenant ou incorporé.

9 **18-585 – RÈGLEMENT 79-398 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – PREMIER PROJET – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 79-398 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à ajouter l'article 6.1.5.2.1 afin d'autoriser, à certaines conditions, pour la classe « habitation unifamiliale (h1) » l'aménagement d'une allée de circulation correspondant à la largeur d'un garage attenant ou incorporé.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10 **18-586 – G.A.L.O.P. – APPUI AU PROJET DE RÉUTILISATION DE LA MAISON AMÉLIE-FRISTEL**

CONSIDÉRANT QUE le G.A.L.O.P. sollicite l'appui de la Ville de Joliette pour son projet de réutilisation de la Maison Amélie-Fristel;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet n'est pas conforme en totalité à la réglementation de zonage;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet vise à réutiliser un bâtiment institutionnel à des fins communautaires et résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet de réutilisation est jugé adéquat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-11-2018

D'APPUYER le projet de réutilisation de la Maison Amélie-Fristel en acceptant uniquement d'entamer les procédures de modification à la réglementation de zonage conformément à la recommandation RZ-2018-09-11 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

18-587 – DIRECTION GÉNÉRALE – EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT la vacance au poste de directeur général;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures ainsi que le processus d'entrevue tenu par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Gaétan Béchard au poste de directeur général de la Ville de Joliette selon les termes, modalités et conditions spécifiés au contrat joint à la présente résolution.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 7 janvier 2019.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ledit contrat.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12

18-588 – ENTENTE FORFAITAIRE RELATIVEMENT À L'ACCÈS AUX RESSOURCES JURIDIQUES DU CABINET BÉLANGER SAUVÉ – RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette souhaite maintenir l'entente de services forfaitaire qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Bélanger Sauvé nous a fait parvenir une proposition, datée du 17 octobre 2018, valide pour toute l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-11-2018

QUE la Ville de Joliette retienne la proposition du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour les services juridiques suivants, relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 17 octobre 2018 pour un montant de 500,00 \$ par mois, et ce, pour toute l'année 2019, incluant :

- Les communications téléphoniques avec la Ville de Joliette, qu'il s'agisse du maire ou du directeur général et de l'inspecteur en bâtiment, et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la Ville de Joliette, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;
- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
- Le support légal requis par le personnel de la Ville de Joliette en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels il y a intérêt à attirer l'attention de la Ville de Joliette, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

18-589 – PARC PIERRE-CHARBONNEAU – AGRANDISSEMENT DE LA SUPERFICIE

CONSIDÉRANT le Règlement 785 nommant le parc Pierre-Charbonneau;

CONSIDÉRANT le projet de sécurisation des accès au parc Pierre-Charbonneau et du secteur du lac Laporte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-11-2018

D'INCLURE les lots 3 329 027, 3 329 058, 3 957 178, 3 905 173 et 3 329 063 pour l'agrandissement de la superficie du parc Pierre-Charbonneau.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

18-590 – LISTE DES DÉBOURSÉS DU 24 OCTOBRE AU 6 NOVEMBRE 2018 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil son rapport détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 144-2016 au montant de 3 156 761,16 \$ pour la période du 24 octobre au 6 novembre 2018 et la liste des déboursés à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des déboursés à payer pour la période s'étendant du 24 octobre au 6 novembre 2018 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des déboursés pour la période du 24 octobre au 6 novembre 2018

a. Liste des chèques émis :	412 165,60 \$
b. Liste des transferts électroniques :	459 594,06 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	3 095 688,23 \$
Total	3 967 447,89 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

18-591 – TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES – GESTION BRÛLÉ BEAUCHAMP ET FILS – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 5 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 6 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-11-2018

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 5 final, des travaux d'enfouissement de réseaux d'utilités publiques pour la rue du Père-Fernand-Lindsay tels que décrétés par la résolution G2015-03-40 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Gestion Brûlé Beauchamp et fils » la somme de 16 906,19 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16

18-592 – RÉAMÉNAGEMENT DES VESTIAIRES – SÛRETÉ DU QUÉBEC – CONSTRUCTION JULIEN DALPÉ INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 7 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Pierre Héту, architecte pour la firme Héту-Bellehumeur architectes inc., en date du 19 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 7 final, des travaux de réaménagement des vestiaires de la Sûreté du Québec tels que décrétés par la résolution 17-171 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Construction Julien Dalpé inc. » la somme de 5 828,03 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

18-593 – POLITIQUE « PRÉVENIR ET CONTRER LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL » – ADOPTION

CONSIDÉRANT la refonte de la politique « Prévenir et contrer le harcèlement psychologique »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ABOLIR la politique portant sur la non-violence en milieu de travail.

D'ADOPTER la politique « Prévenir et contrer le harcèlement psychologique au travail » jointe à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-11-2018

18

18-594 – POLITIQUE DE « RECRUTEMENT » – ADOPTION

CONSIDÉRANT la refonte de la politique de « Recrutement »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D’ABOLIR la politique de dotation en vigueur.

D’ADOPTER la politique de « Recrutement » jointe à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

19

18-595 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-114 – POTEAUX DE BOIS CCA/PA – STELLA-JONES INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l’appel d’offres pour l’achat de 50 poteaux de bois CCA/PA de différentes grandeurs a été publié sur le Système électronique d’appel d’offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 9 novembre 2018;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Stella-Jones inc.	33 789,63 \$
2	Les Clôtures Arboit inc.	47 230,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D’ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d’appel d’offres AP18-114, le contrat pour l’achat de 50 poteaux de bois CCA/PA de différentes grandeurs, à l’entreprise « **Stella-Jones inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, au montant de **33 789,63 \$**, avant taxes, soit :

Stella-Jones inc.	40 pieds, classe 4	476,28 \$
	40 pieds, classe 2	570,37 \$
	45 pieds, classe 2	792,05 \$
	50 pieds, classe 2	940,66 \$
	55 pieds, classe 2	1128,97 \$

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-11-2018

20

18-596 – POLITIQUE CULTURELLE – PLAN D’ACTION 2019-2022 – APPROBATION

CONSIDÉRANT la résolution G2012-04-87 entérinant la politique culturelle;

CONSIDÉRANT la résolution G2015-03-82 approuvant le plan d’action 2016-2018 de la politique culturelle;

CONSIDÉRANT QUE ledit plan d’action viendra à échéance à la fin de l’année;

CONSIDÉRANT le nouveau plan d’action de la politique culturelle proposé par le service des Loisirs et de la culture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D’APPROUVER le nouveau plan d’action 2019-2022 de la politique culturelle joint à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

21

18-597 – PLAN D’ACTION À L’ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2019-2022 – APPROBATION

CONSIDÉRANT la *Loi assurant l’exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette compte plus de 15 000 habitants et se voit confier des responsabilités particulières;

CONSIDÉRANT QUE le plan d’action viendra à échéance à la fin de l’année;

CONSIDÉRANT le nouveau plan d’action proposé par le service des Loisirs et de la culture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D’APPROUVER le nouveau plan d’action à l’égard des personnes handicapées 2019-2022 joint à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-11-2018

23

18-598 – DÉPÔT DE RAPPORTS

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 19 novembre 2018;
- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois d'octobre 2018;
- Rapports des revenus et des dépenses au 30 septembre 2018.

24

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

25

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 3 décembre 2018, à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

26

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière